

Employé-e en intendance AFP

- Les employés en intendance AFP travaillent dans des entreprises où sont effectués des travaux d'intendance. Ils/elles accomplissent des tâches principalement dans les domaines suivants :
 - Conseil et service aux clients
 - Nettoyage et aménagement de locaux et d'équipements
 - Réalisation des travaux du circuit du linge
 - Préparation et distribution de menus
 - Exécution de travaux administratifs
 - Promotion de sa propre santé
- Ils/elles s'acquittent des travaux qui leur sont confiés d'une manière compétente et si possible autonome ; grâce à leur savoir-faire pratique et à leur engagement social, ils/elles participent activement à la vie quotidienne de l'entreprise.

▪ **Durée de la formation**

2 ans

▪ **Début des cours**

Semaine du 21 août 2023

▪ **Contenu de la formation**

La formation porte sur les domaines suivants:

- Conseil et service aux clients
- Nettoyage et aménagement de locaux et d'équipements
- Réalisation des travaux du circuit du linge
- Préparation et distribution de menus
- Exécution de travaux administratifs
- Promotion de sa propre santé
- Culture générale (société, langue et communication)
- Sport

▪ **Deux filières de formation**

- **Filière en école de métier** : en première année, la formation théorique et pratique se déroule à l'Ecole des métiers de l'intendance (EMI). 9 semaines de stage en entreprise complètent la formation pratique. La deuxième année se déroule à l'image de la première année, avec un stage en entreprise d'une durée de 3 mois.
- **Filière duale**: formation pratique en entreprise sous contrat d'apprentissage et cours professionnels hebdomadaires à l'EMI durant les 2 années de formation.

▪ **Titre délivré**

- Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'employé/employée en intendance.

Ecole des métiers de l'intendance

▪ Coûts

- frais de formation: 1^{ère} année CHF ~ 1'000.- / 2^{ème} année CHF ~ 400.- + excursion de fin d'études env. CHF 600.-
- pension et hébergement : se renseigner à la FRI
- prime d'assurance contre les accidents non professionnels

▪ Rémunération

- aucune rémunération n'est prévue durant la formation en école de métier
- en filière duale, le salaire brut est de CHF 600.00* la 1^{ère} année, de CHF 900.00* la 2^{ème} année.
**les rémunérations ci-dessus sont indiquées à titre de recommandation*

▪ Autres formations dispensées par l'école

- Gestionnaire en intendance CFC
- Agriculteur / Agricultrice CFC
- Agropraticien-ne AFP
- Brevet et diplôme fédéral supérieur de paysanne
- Brevet et maîtrise fédérale d'agriculteur
- Formation continue dans le domaine agricole et en économie familiale

▪ Séances d'information

- Présence au Salon interjurassien de la formation professionnelle à Delémont
Du 20 au 24 mars 2024

▪ Examen d'admission (filière en école de métier uniquement)

- Mercredi 26 et jeudi 27 avril 2023
- Délai de dépôt des demandes d'admission : mercredi 12 avril 2023

▪ Adresse

FRI - Fondation Rurale Interjurassienne, Ecole des métiers de l'intendance (EMI)
Courtemelon, CP 65
2852 Courtételle
Tél : 032 545 56 00
Internet : <http://www.frij.ch>

▪ Contacts

Pour tous renseignements :

*Laurent Joliat, responsable du domaine économie familiale et intendance
laurent.joliat@frij.ch – 032 545 56 47*

Pour des renseignements concernant les formations au sein de la Fondation rurale interjurassienne
et pour des renseignements relatifs aux contrats d'apprentissage:

*Pierre-André Odiet, responsable du département formations professionnelles et continue
pierre-andre.odiet@frij.ch – 032 545 56 63*

Courtemelon, le 28 juin 2022